STATEMENT/DECLARATION

NO. 94-36 WAS NOT RELEASED

DÉCLARATION

94/37 SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN, MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL, À L'OCCASION D'UN DÎNER OFFERT PAR LA DEUTSCHE BANK

TORONTO (Ontario) Le 21 juillet 1994



En ma qualité de ministre du Commerce international, je suis confronté à des questions qui dépassent le cadre du commerce international des biens. Comme vous le savez fort bien, la notion de commerce s'applique également aux services et, de plus en plus, la prestation de services sur un marché étranger suppose la réalisation d'un investissement.

Dans le cas du Canada et de l'Europe, les courants de l'investissement sont devenus l'un des volets fondamentaux de nos relations bilatérales.

Ce soir, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur des questions d'actualité touchant les investissements qui ont des incidences sur les relations commerciales canado-européennes ainsi que sur les travaux menés à l'échelle internationale en vue de mettre en place un régime d'investissement fondé sur des règles. Je ferai également état des efforts que nous déployons en vue de garantir l'accès de l'investissement canadien à l'étranger et sa protection, et je décrirai brièvement l'approche que nous suivons afin d'instaurer au Canada un contexte concurrentiel en matière d'investissement.

Lorsqu'on a négocié, après la Deuxième Guerre mondiale, le cadre de base des règles applicables au commerce international moderne, les biens représentaient la plus grande partie des échanges commerciaux. Il a fallu attendre les années 1980 pour assister à la formulation de règles similaires s'appliquant au commerce des services, tout d'abord dans le contexte d'accords régionaux, comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Initiative du marché unique et, ultérieurement, dans celui du système multilatéral.

Jusqu'à maintenant, l'action visant à assujettir l'investissement à la discipline du système commercial international s'est limitée, pour l'essentiel, aux accords régionaux; et on n'a accompli que des travaux préliminaires en vue d'établir des liens entre ces regroupements ou, dans une perspective plus mondiale, d'élaborer un ensemble internationalement convenu de règles applicables à l'investissement.

Pourtant, au cours des deux dernières décennies, la mondialisation de l'économie s'est traduite par une restructuration des courants du commerce et de l'investissement. Une importante expansion des courants de l'investissement direct à travers le monde entier a sous-tendu cette évolution.

Le traitement national, les différences entre les cultures et entre les marchés, la diversité des normes et pratiques commerciales, et la proximité des clients ne sont que quelques-uns des principaux facteurs qui ont fait de l'investissement l'une des techniques de pénétration des marchés les plus efficaces d'un groupement économique régional à l'autre, comme c'est le cas par exemple, pour l'Amérique du Nord et l'Europe.

Les courants récents de l'investissement entre le Canada et l'Europe corroborent nettement cette observation. De 1985 à 1992, les entreprises européennes ont doublé leurs investissements au Canada, les faisant passer à 32 milliards de dollars. De leur côté, les sociétés canadiennes ont triplé leurs investissements au sein de l'Union européenne, leur chiffre étant de 21 milliards de dollars en 1992.

En investissant à l'étranger, ces entreprises canadiennes et européennes assurent leur propre survie dans le contexte de l'économie mondiale. Elles peuvent s'appuyer sur toute une gamme de modalités, que ce soit des acquisitions, des alliances stratégiques ou la formation de coentreprises, pour donner un effet de levier à leurs capitaux. Elles peuvent en outre tirer parti de technologies, de compétences en gestion, d'activités de recherche et développement, ainsi que d'une formation et d'une connaissance approfondie du marché local que souvent elles n'ont pas et qui leur coûteraient trop cher à mettre au point.

Les 1 300 entreprises canadiennes qui disposent de filiales à l'étranger sont, par le fait même, plus compétitives. Elles enregistrent des bénéfices plus élevés, affichent une meilleure productivité, voient augmenter leur chiffre d'affaires et leurs éléments d'actif et affectent davantage de crédits à la recherche et au développement.

Étant donné que ces tendances s'inscrivent dans la nouvelle réalité commerciale internationale, le Canada et l'Europe devraient multiplier les mesures pour faciliter le courant d'investissements de qualité entre eux. Nous devrions dépasser le stade où, comme nous l'avons fait fréquemment dans le passé, nous nous définissons comme des concurrents sur le plan économique. Il faut nous efforcer de passer de rapports dominés par les questions de sécurité caractéristiques de la guerre froide à des relations axées sur la complémentarité de nos intérêts économiques dans la course mondiale vers la prospérité.

Pour le moment, l'Organisation mondiale du commerce [OMC], qui vient de voir le jour, est le point de départ qui nous permettra de renforcer au cours des prochaines années nos relations économiques avec l'Europe.

Dans le domaine de l'investissement, un certain nombre d'accords bilatéraux sont déjà en place dans le but de favoriser les mouvements de capitaux dans les deux sens. D'autres négociations sont en cours avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'accords sur les normes, les sciences et la technologie ainsi que sur la coopération douanière, mais il faudra aller plus loin pour que les entreprises canadiennes et européennes tirent pleinement parti des débouchés qu'offrent leurs marchés régionaux respectifs.

À l'échelle multilatérale, notamment au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], et du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] ou de l'OMC, on s'emploie à définir des principes et à cerner les questions de manière à parvenir à un accord international sur l'investissement ayant pour effet d'assujettir ce dernier à une discipline semblable à celle qui s'applique au commerce des biens et des services.

La nécessité d'une discipline de ce type tient au fait que, malgré les progrès accomplis, de nombreux pays n'ont pas encore suffisamment libéralisé leur législation et leur réglementation en ce qui concerne les investissements étrangers. On a également observé un accroissement des obstacles officieux à l'investissement. À l'autre extrême, de nombreux pays vivement désireux d'attirer des investissements étrangers se livrent à des pratiques abusives, par exemple, le recours à des incitations exagérément généreuses.

Bien qu'aucun large consensus ne se soit encore dégagé sur un certain nombre de principes figurant dans l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] et auxquels le Canada attache une importance cruciale, nous continuons d'oeuvrer, par l'intermédiaire de l'OCDE et du GATT ou de l'OMC, en vue de l'adoption d'une discipline internationale visant l'accès des investissements, leur protection et la concurrence dont ils font l'objet.

En l'absence d'un régime international, le Canada est parvenu à accroître ses investissements à l'étranger et à mieux assurer leur protection au moyen de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'un certain nombre d'accords bilatéraux de protection de l'investissement étranger.

Le Canada s'efforce également d'attirer davantage d'investissements étrangers directs. Les Canadiens sont tout à fait conscients de l'apport des investisseurs étrangers, particulièrement ceux des États-Unis et de l'Europe, au développement de la base industrielle et technologique de leur pays.

C'est dans cette perspective que le gouvernement canadien est d'abord et avant tout résolu à créer des conditions favorables à une croissance économique vigoureuse et soutenue. Outre nos propres avantages comparatifs, le fait que l'économie canadienne soit saine et prospère, et pleinement intégrée à l'un des marchés les plus riches du monde, est un atout des plus séduisants pour les investisseurs prospectifs.

Notre approche consiste à mettre en place un cadre de politiques économiques garantissant que les investisseurs, qu'ils soient Canadiens ou étrangers, trouvent au Canada un milieu propice à la croissance et à la prospérité de leur entreprise. Nous aimerions que les sociétés choisissent le lieu de leur implantation en fonction des perspectives de croissance économique à long terme plutôt qu'en fonction du nombre d'incitations ponctuelles qu'on pourrait leur offrir.

Sur ce plan, le taux de croissance économique du Canada est supérieur à celui de la plupart des pays industrialisés. La relance économique, d'abord amorcée par un volume record d'exportations, est maintenant stimulée aussi par les dépenses des consommateurs. Pour le semestre qui s'est terminé fin mars, nous avons enregistré un taux de croissance annuel de l'ordre de 4 p. 100. Tout indique que notre croissance se poursuivra au même rythme dans un avenir prévisible.

Nous avons assisté à la création de 180 000 emplois depuis janvier dernier. La majorité de ceux-ci sont des emplois à temps complet assurant un salaire constant, ce qui contribuera à accroître encore plus les dépenses des consommateurs.

Entre temps, les coûts que doit absorber l'économie canadienne demeurent stables. Parmi les pays du G-7 [Groupe des sept pays les plus industrialisés], nous sommes celui qui connaît le taux d'inflation le plus faible. En mai, les prix à la consommation se situaient, en fait, à un niveau inférieur à celui de l'année précédente. Le taux annuel d'inflation s'établissait à 1 p. 100, chiffre qu'on n'aurait pu imaginer il y a quelques années.

Le coût unitaire de notre main-d'oeuvre s'aligne sur celui des États-Unis, en raison de la conjugaison d'une faible majoration des salaires et d'importants progrès sur le plan de la productivité, notamment dans le secteur manufacturier. Cette évolution contribue à la croissance soutenue de nos exportations, qui bénéficient également d'une amélioration des conditions d'échange attribuable à la dépréciation de notre monnaie.

Le principal défi qui se pose à tous les paliers de gouvernement au Canada consiste à créer un contexte budgétaire qui soit sain. Il existe à ce sujet un large consensus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'austérité budgétaire ne constitue pas une fin en soi; cela dit, si nous réduisons notre déficit et allégeons le fardeau de notre dette, nous serons en mesure de faire baisser les taux d'intérêt. Cette baisse, à son tour, aura pour conséquence de rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs, et de stimuler la croissance économique.

L'austérité budgétaire représente une exigence de base qui, une fois satisfaite, permettra à d'autres initiatives gouvernementales d'atteindre leur objectif primordial, c'est-à-dire, la création d'emplois.

À l'échelle fédérale, il est d'une extrême importance que nous atteignions les objectifs budgétaires fixés dans le dernier budget, en dépit de la récente remontée des taux d'intérêt. Tant le premier ministre que le ministre des Finances ont déclaré en termes parfaitement clairs qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour parvenir à notre objectif, à savoir, ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB [produit intérieur brut], pourcentage que notre pays n'a pas connu depuis 1977. À plus long terme, comme nous l'avons indiqué dans le Livre rouge, notre objectif consiste à équilibrer le budget.

Tout comme nous prenons des mesures concrètes afin de redresser notre situation sur le plan budgétaire, nous nous employons aussi à apporter de réelles améliorations au fonctionnement de la fédération canadienne. Le gouvernement fédéral mène résolument une action de coopération constructive avec les provinces afin que la fédération canadienne fonctionne mieux dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le programme d'infrastructures, la réforme de la TPS [taxe sur les produits et services] et des programmes de sécurité sociale, la démarche de type «Équipe Canada» pour ce qui de la promotion du commerce international sont quelques exemples de domaines où les provinces et le gouvernement fédéral coopèrent dans un esprit constructif afin d'assurer un avenir meilleur aux Canadiens.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre et ses homologues des provinces ont signé un accord sur le commerce intérieur prévoyant l'élimination ou la réduction des obstacles au commerce interprovincial. En plus d'accroître la prévisibilité et la stabilité du marché canadien et d'inciter les entreprises à mener des activités au Canada, cet accord confirme que le fédéralisme peut donner, et donne effectivement, de bons résultats.

Merci.